

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 1^{er} février 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier février à 10h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 27 janvier s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VOLOT, Maire.

Présents: DEVILLIERS Jérôme, GEORGES Patrice, HUREL Pascal, LUTAUD Dominique, THIERY Benjamin, VOLOT Alexia, VOLOT Jean-Claude,

Absents excusés : CULBERT Charles, (pouvoir à VOLOT JC)

secrétaire de séance : Alexia VOLOT

Création d'une réserve incendie : demande de subventions

M. le Maire informe les membres du conseil du projet de création d'une réserve incendie enterrée chemin du Val Clavin.

Après exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte ce projet sur une estimation de **39 228 € HT**
- sollicite de Madame la Préfète de la Haute-Marne une subvention pour ces travaux au titre de la DETR
- sollicite de M. le Président du Conseil Départemental de Haute-Marne une subvention pour ces travaux au titre du FAL
- financera le solde par prélèvement sur les fonds libres
- autorise le Maire à mener à bien ce dossier.

Enfouissement réseaux : étude pour un emprunt

M. le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'avoir recours à un emprunt pour financer les travaux d'effacement des réseaux aériens sur le territoire d'Auberive. Il leur fait part des différentes propositions reçues par les établissements bancaires.

Après exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de réaliser un emprunt auprès du Crédit Mutuel, dont les conditions sont les suivantes :

- montant : **100 000 €**
- taux fixe : **3.34 %**
- mode d'amortissement : **échéances constantes en capital et intérêts**
- durée: **180 mois**
- périodicité des remboursements: **trimestrielle**
- frais de dossier : **100 €**

Le conseil municipal autorise le Maire à entreprendre toutes démarches pour mener à bien ce dossier.

Limitation vitesse chemin du Val Clavin

Le conseil municipal décide d'instaurer une limitation de vitesse à 30km/h chemin du Val Clavin pendant toute la durée des travaux qui vont avoir lieu au CIN.

Obligation réelle Environnementale avec WWF

Les Obligations Réelles Environnementales (ORE) prévues par l'article L132-3 du Code de l'Environnement sont un dispositif foncier de protection de l'environnement. Volontaires et contractuels, les ORE ont pour finalité le maintien, la conservation, la gestion et/ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques.

Le conseil municipal accepte le principe de l'ORE et autorise le Maire à signer tous documents notamment l'acte notarié avec :

La Fondation dénommée **FONDS MONDIAL POUR LA NATURE FRANCE (WWF France)**, fondation reconnue d'utilité publique par décret du Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, en date du 24 mars 2004 publié au Journal Officiel n°0074 du 27 mars 2004, (numéro SIRET 302 518 667 00084) et non immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, dont le siège est à LE PRE-SAINT-GERVAIS (93310), 35-37 rue Baudin.

avec pour assiette de l'ORE, la parcelle ZA1

Subventions 2025 aux associations

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer pour l'année 2025 une subvention aux associations suivantes:

➔ Amicale des Pompiers :	200 €
➔ Foyer Rural du Pays d'Auberive :	150 €
➔ FSE Collège Les Franchises :	100 €
➔ AC2A :	100 €
➔ ADMR :	175 €
➔ Ligue contre le Cancer :	100 €
➔ Souvenir français :	50 €
➔ US Rouvres :	200 €
➔ Régie Rurale du Plateau	300 €
➔ Secours populaire	150 €
➔ Comité des fêtes d'Auberive	1 000 €
➔ Judo club Recey sur ource	150 €

Questions diverses

- En raison du manque de matchs de foot se déroulant à Auberive, il est décidé suivant le conseil de M. Gilles SIMON, d'annexer la moitié du terrain en laissant l'autre moitié pour les entraînements et les matchs à destination des enfants et des filles.

- Le conseil est favorable à l'aménagement de la place de la fontaine comme prévu dans le croquis réalisé par Mylène Mordin (présence d'un arbre et d'un banc)

- Le conseil donne son accord pour solliciter des subventions dans le cadre de la restauration des tableaux de l'église ;

- Le conseil donne son accord pour acheter l'horloge comtoise proposée par Mme Gauthier au prix de 250 €.

- Le conseil va étudier la possibilité de reprendre en projet communal le projet de salle au dessus de l'épicerie.

